Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du village de Saint-Charles-Garnier, tenue le vendredi 30 mai 2025, à 19h00 à la salle du conseil située au 38 rue Principale.

Sont présents :

M. Jean-Pierre Bélanger	Maire
M. Bruno Roy	Siège #1
M. André Blouin	Siège #3
M. Rodrigue Ouellet	Siège #4
M. Gaétan Proulx	Siège #5
M. Gervais Parent	Siège #6

Est absent

M. Gérard Desjardins	Siège #2

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,
1 personne assiste à la séance.

Ordre du jour:

1. **Ouverture de la séance extraordinaire.**
2. **Vérification de l'avis de convocation.**
3. **Adoption de l'ordre du jour.**
4. **Acceptation de la soumission de SERVICE MÉCANIQUE JPB INC pour la réparation du camion Dodge.**
5. **Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour.**
6. **Clôture et levée de l'assemblé**

25-05-008 **2. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance, et ce au moins 72 heures avant la tenue de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-009 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR : M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25-05-010 **4. <u>ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SERVICE MÉCANIQUE JPB INC POUR LA RÉPARATION DU CAMION DODGE</u>**

ATTENDU QUE le camion Dodge a un bris au niveau du disque d'embrayage et des freins et que cela constitue un bris majeur interdisant son utilisation sur les voies publiques;

ATTENDU QUE plusieurs options ont été étudiées pour sa réparation;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de la part de SERVICE MÉCANIQUE JPB INC.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE la municipalité accepte la soumission de JPB MÉCANIQUE INC. au montant maximum de 6294.61$ pour le remplacement complet du disque d'embrayage et des freins plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956 les délibérations du conseil et la période de questions, les questions lors de cette séance spéciale se portent exclusivement sur le sujet.

25-05-011 **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. André Blouin de clore la séance extraordinaire l'ordre du jour étant épuisé, il est 19h04.

_____ _____

Jean-Pierre Bélanger
Maire

Robert Lyman, greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

_____

Jean-Pierre Bélanger
Maire